ARTICLE 7 : ENCADREMENT
L'encadrement pédagogique des activités est assuré par du personnel qualifié. Les taux d'encadrement sont conformes à la règlementation en vigueur.

ARTICLE 8 : FICHE SANITAIRE
Toute difficulté de santé doit être impérativement mentionnée sur la fiche sanitaire de liaison, qui est obligatoire. Tout traitement en cours doit être signalé par les parents et confié au responsable de l'accueil. Aucun médicament ne peut être administré sans ordonnance du médecin traitant. Les enfants accueillis ne doivent pas présenter de maladies contagieuses. Par ailleurs les parents ont l'obligation de signer l'autorisation de mettre en œuvre, en cas d'urgence, les traitements d'interventions nécessaires.

ARTICLE 9 : LE GOUTER & TENUE VESTIMENTAIRE
Le goûter doit être fourni par les familles (sauf mention contraire). Important : Veiller à adapter la tenue vestimentaire en fonction des activités et de la météo. Il est conseillé aux parents de marquer les vêtements au nom de l'enfant.

ARTICLE 10 : FONCTIONNEMENT EN CAS DE GREVE DES ENSEIGNANTS/SERVICES PERSICOLAIRES
- 1er cas : l'école est ouverte : l'accueil périscolaire fonctionne normalement
- 2ème cas : la Mairie assure un service minimum : l'accueil périscolaire peut fonctionner sur demande de la Mairie, auprès de l'association.
- 3ème cas : l'école est fermée : il n'y a pas d'accueil périscolaire.

ARTICLE 11 : REGLEMENTATION EN PERIODE DE PANDEMIE
L'association suivra les règles en vigueur en cas de pandémie et appliquera le protocole mis en place pour son secteur d'activités. Toutes personnes participant aux actions de l'association devra s'y conformer.

ARTICLE 12 : LOCAUX
Les activités de l'association « VIVA SIOULE » sont proposées dans différents lieux répondant aux normes d'hygiène et de sécurité en vigueur. Les locaux sont agréés pour recevoir un public d'enfants, notamment par les services de la Protection Maternelle et Infantile pour les moins de 6 ans.

ARTICLE 13 : TRANSPORT
Le transport peut être assuré par les véhicules de l'association et/ou par des autobus de compagnies privées. L'association « VIVA SIOULE » définit les lieux de ramassage en fonction des inscriptions. L'association « VIVA SIOULE » se réserve le droit de maintenir ou non un point de ramassage en fonction des effectifs.

ARTICLE 14 : ASSURANCE & RESPONSABILITE
L'association « VIVA SIOULE » contracte une assurance Responsabilité Civile auprès d'une compagnie d'assurances couvrant l'ensemble des activités proposées et le personnel pédagogique s'y rattachant. L'organisateur est dégagé de toutes responsabilités en cas de vol. Il est donc recommandé aux familles d'éviter de confier à leur(s) enfant(s) des objets de valeurs et (ou) une somme d'argent importante et de contracter une assurance extrascolaire.

ARTICLE 15 : DROIT A L'IMAGE
Les participants aux activités peuvent être filmés ou pris en photo collectivement à l'occasion des activités de l'association « VIVA SIOULE » . Ces images pourront être utilisées et diffusées uniquement dans le cadre des activités de l'association « VIVA SIOULE » (diaporama, plaquettes, site internet…).

ARTICLE 16 : TABAC ET ALCOOL
Conformément à la loi Evin du 10 janvier 1991 portant sur « l'interdiction de fumer dans les lieux à usage collectif », il est strictement interdit de fumer dans les locaux accueillant du public et en présence des enfants. La consommation d'alcool est interdite.

Le secrétariat est joignable du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h par téléphone au 04 70 90 74 80 ou par mail : contact@vivasioule.fr
L'annexe d'animation (à Ebreuil), aux horaires des activités : 04 70 90 77 60

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES DE L'ASSOCIATION « VIVA SIOULE »

2026-2027

L'association « VIVA SIOULE » est une association loi 1901 gérée par des bénévoles. Ces derniers administrent l'association et définissent le projet associatif. Ce projet associatif, appelé "Projet Social" est soumis tous les 4 ans à l'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales de L'Allier.
Chaque utilisateur des activités et services proposés devient adhérent de l'association à travers le règlement d'une cotisation annuelle. Devenir adhérent, c'est manifester son soutien au projet de l'association. Adhérer, c'est être volontaire pour partager et relayer les valeurs attachées au projet et missions de l'association.

Ainsi en devenant membre de l'association, vous pouvez selon votre désir d'implication :
- accéder aux informations concernant l'association
- échanger avec des personnes concernées également par le projet lors de rencontres et de journées thématiques,
- participer à des groupes de travail et apporter votre expérience et vos compétences,
- voter aux assemblées générales et ainsi participer à la définition des orientations stratégiques de l'association,
- vous engager sur le terrain en devenant bénévole.

Le nombre d'adhérents nous permet également de démontrer la force et l'impact de notre association auprès des partenaires institutionnels et publics pour le développement de projets communs.
Merci de votre soutien.

	ADULTE 1	ADULTE 2
NOM/ prénom		
Date de naissance		
Adresse		
Téléphone maison		
Portable		
Adresse E-mail		
Situation familiale		
Téléphone professionnel		

REGIME ALLOCATAIRE : ☐ **REGIME GÉNÉRAL** ☐ **MSA**

NUMERO allocataire : _____ **NOM allocataire :** _____

Nom et N°Assurance MAE ou autres : _____

COMPOSITION DE LA FAMILLE

NOM/Prénom de tous les enfants	Date de naissance	Classe/Ecole

A CONSERVER
A RETOURNER AU CENTRE SOCIAL

Vivre - Initier - Valoriser - Animer
Association VIVA Sioule Centre Social - 17, Place de la Gare - 03450 Ebreuil
04 70 90 74 80 - contact@vivasioule.fr site web : www.vivasioule.fr

AUTORISATIONS

En s'inscrivant aux activités, j'engage les membres de ma famille à :

- ❑ Pratiquer l'ensemble des activités proposées par les animateurs
- ❑ Utiliser les véhicules, mis à disposition pour certaines activités
- ❑ Utiliser le bus d'un transporteur, le cas échéant
- ❑ Autoriser le médecin à pratiquer toutes interventions nécessaires en cas d'urgence.

Noms et coordonnées des personnes autorisées à récupérer les enfants :

_____ ☎ _____
_____ ☎ _____
_____ ☎ _____
_____ ☎ _____

- ❑ Autoriser l'utilisation des films ou images prises lors des activités *(cf. art 15 du règlement intérieur)*
- ❑ Régler les factures afférentes aux activités pratiquées ainsi que l'adhésion à l'association
  Montant de l'adhésion 2026 (décision de l'Assemblée Générale du 29/06/2016) :
  8 € pour les communes adhérentes au projet social de association *(cf. art 2 du règlement intérieur)*
  12 € pour les communes non-adhérentes au projet social de association
  25€ pour les associations
- ❑ Je souhaite recevoir, par mail, l'infos-lettre de l'association « VIVA SIOULE » (environ une par trimestre).

Merci de préciser l'e-mail de correspondance : _____

Afin d'assurer le bon fonctionnement des activités, il est demandé aux personnes accueillis de lire et de respecter le règlement intérieur joint. Tout manquement au présent règlement pourra faire l'objet d'exclusion ou de refus d'inscription.

Je soussigné(e) ....., représentant légal de l'enfant .....déclare en avoir pris connaissance et approuve le règlement intérieur de l'association.

Fait à ..... le ..... Signature :

En adhérant à l'association et/ou en en remplissant ce formulaire d'inscription..., vous acceptez que l'Association VIVA SIOULE mémorise et utilise vos données personnelles collectées dans ce formulaire dans le but d'améliorer votre expérience et vos interactions avec elle. En l'occurrence, vous autorisez l'Association VIVA SIOULE a communiquer occasionnellement avec vous si elle le juge nécessaire afin de vous apporter des informations complémentaires sur ses projets et appels a dons via les coordonnées collectées dans le formulaire.
Afin de protéger la confidentialité de vos données personnelles, Association VIVA SIOULE s'engage a ne pas divulguer, ne pas transmettre, ni partager vos données personnelles avec d'autres entités, entreprises ou organismes, quels qu'ils soient, conformément au Règlement General de Protection des Données de 2018 sur la protection des données personnelles et a notre politique de protection des données.

A RETOURNER AU CENTRE SOCIAL

Vivre - Initier - Valoriser - Animer
Association VIVA Sioule Centre Social - 17, Place de la Gare - 03450 Ebreuil
04 70 90 74 80 - contact@vivasioule.fr site web : www.vivasioule.fr

REGLEMENT INTERIEUR DES ACTIVITES DE L'ASSOCIATION VIVA SIOULE

ARTICLE 1 : FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION VIVA SIOULE

L'association « VIVA SIOULE » propose deux types d'activités et services :
– Les activités et services du Projet Social. Il s'agit de l'ensemble des activités, services et animations proposées à la population du territoire d'intervention. Ce projet est défini par les administrateurs de l'association et validé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Allier tous les 4 ans.
– Les services périscolaires mis en œuvre par l'association pour le compte des communes de Bellenaves, Ebreuil, Echassières, Lalizolle, Louroux-de-Bouble et Target. Il s'agit des accueils de loisirs périscolaires.

ARTICLE 2 : LE TERRITOIRE D'INTERVENTION

Les activités de l'association sont destinées, en priorité, aux habitants des communes adhérentes au Projet Social (Bellenaves, Chezelle, Chirat l'Eglise, Chouvigny, Coutansouze, Ebreuil, Echassières, Lalizolle, Louroux de Bouble, Monestier, Nades, Naves, Saint Bonnet de Rochefort, Sussat, Target, Valignat, Veauce et Vicq). Les habitants hors territoire d'intervention sont accueillis dans la limite des places disponibles.

ARTICLE 3 : HABILITATION

L'ensemble des services éducatifs proposés est déclaré et soumis à l'agrément du Service Départementale à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) de l'Allier. L'accueil d'enfants de moins de 6 ans est habilité par les services de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Départemental de l'Allier.

ARTICLE 4 : INSCRIPTION

L'inscription à l'ensemble des activités et services de l'association VIVA SIOULE est effective une fois que le dossier d'inscription a été remis, complet, au secrétariat.
L'association se réserve le droit de refuser une inscription en cas de non-paiement des factures précédentes et de l'adhésion à l'association.

ARTICLE 5 : DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Les informations recueillies sur les diverses fiches de renseignements et d'inscription sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants, de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter le secrétariat.

ARTICLE 6 : TARIFICATION 2026-2027

ACTIVITES ET SERVICES DU PROJET SOCIAL

Ces activités, propres à l'association « VIVA SIOULE », fonctionnent selon une tarification forfaitaire annuelle, trimestrielle ou par période. Les tarifs sont fixés librement par l'association.
Une facture est effectuée selon la périodicité de l'atelier, elle est payable à réception. Un règlement échelonné est possible ; nous consulter. L'association peut encaisser les chèques vacances.

SERVICES PERISCOLAIRES

Le tarif est fixé annuellement par les communes de Bellenaves, Ebreuil, Echassières, Lalizolle, Louroux-de-Bouble et Target. Soit, pour l'année 2026-2027, **0.90€ ou 1€/heure**, selon la commune. Toute heure entamée est due. Chaque dépassement des horaires d'accueil sera facturé à ratio de deux heures d'accueil, c'est-à-dire : 1,80€/ 2€ par enfant et par dépassement. Merci d'être vigilant et en cas de besoin d'avertir l'équipe d'animation d'un éventuel retard. La facturation se fait par période (chaque période de vacances scolaires) soit 5 factures (Octobre, Décembre, Février, Avril et Juillet).

A compter de 2021, pour les enfants qui fréquentent l'accueil périscolaire dans l'attente du **transport scolaire**, un **forfait annuel de 3,20€** sera facturé (cf courrier du 9/11/2020).

En qualité d'association Loi 1901, la participation à l'ensemble des activités est soumise à l'adhésion au projet associatif. Le montant de la cotisation familiale est fixé chaque année par l'Assemblée Générale.

A CONSERVER

Vivre - Initier - Valoriser - Animer
Association VIVA Sioule Centre Social - 17, Place de la Gare - 03450 Ebreuil
04 70 90 74 80 - contact@vivasioule.fr site web : www.vivasioule.fr